



A Jullouville, le 08 juillet 2024

Monsieur Philippe GHASARIAN,  
Président de l'ASA : Face à la Mer, Carolles-plage – Jullouville sud (FMCJ)

A

Mesdames, Messieurs les membres de l'ASA FMCJ

**Objet** : Convocation à l'assemblée générale annuelle ASA FMCJ

**Références** : Statuts constitutifs de l'ASA

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du fonctionnement de l'ASA de défense mer "FMCJ", et conformément aux statuts de l'association, j'ai l'honneur de vous informer de la tenue de l'assemblée générale annuelle :

**Le samedi 10 août 2024 à 15h30, salle des Mielles, à Jullouville**

(Vérification des pouvoirs à partir de 15h00)

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du président et du secrétaire de séance (Résolution 1)
- Election des membres du syndicat (Résolution 2)
- Rapport moral de l'exercice 2023
- Rapport financier et quitus de l'exercice 2023 (Résolution 3)
- Point de situation budget 2024 en cours, changement de nomenclature M57 (Résolution 4)
- Point de situation demandes de subventions publiques
- Budget prévisionnel et redevance 2025 (Résolution 5)
- Délégation pouvoir : prêt complémentaire remboursement prêt relais (Résolution 6)
- Projet d'escalier d'accès à la plage (Résolution 7)
- Questions diverses
- Vin d'honneur d'inauguration de la digue

Si cette convocation ne réunit pas le quorum, l'assemblée se tiendra le **samedi 24 août 2024 à 17h00** – Salle des Mielles, à Jullouville (vérification des pouvoirs à partir de 16h30).

Dans l'attente de l'AGA, où je vous espère nombreux, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma sincère considération.

Philippe GHASARIAN  
Président de l'ASA FMCJ

Copie @ :

Madame la cheffe du Service Mer et Littoral – DDTM Manche

Monsieur le Président de Granville Terre et Mer :

Monsieur le Président de la Commission GEMAPI – Granville Terre et Mer

Monsieur le Maire de Jullouville

Monsieur le Maire de Carolles

## POUVOIR

Je soussigné(e) : .....

Membre de l'ASA de défense contre la mer, **Face à la Mer Carolles-plage Jullouville-sud** donne pouvoir par les présentes,

A :

.....

Demeurant à :

.....

**Ou à défaut,**

A :

.....

Demeurant à :

.....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale des membres de l'ASA FMCI qui aura lieu à **Jullouville – salle des Mielles, le samedi 10 août 2024 à 15h30, à défaut le samedi 24 août 2024 à 17h00**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans la convocation.

En conséquence :

Assister à cette Assemblée, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations suivant l'ordre du jour qui m'a été régulièrement signifié en son temps, émettre tous avis et tous votes, ou s'abstenir, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

**Signature du mandant**

**Précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »**

A : .....

Le .....

**Signature du mandataire**

**Précédée de la mention « ACCEPTE »**

A : .....

Le : .....

**Nota :**

Un membre peut se faire représenter à l'assemblée des propriétaires par toute personne physique majeure de son choix.

Le pouvoir doit être écrit, daté et signé par le mandant et accepté par le mandataire.

Le pouvoir n'est valable que pour une seule réunion, y compris sur seconde convocation avec même ordre du jour.

Nul ne peut être porteur de plus de trois pouvoirs.